**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 Février 2023**

**Etaient présents : Bernard CARRERA, maire**

**Daniel JUGAN, adjoint**

**Ilona AUJON-CHEVALLIER, conseillère**

**Corine FAVAREL, conseillère**

**Fabienne PADER, conseillère**

**Philippe CHAUDOT, conseiller**

**Sébastien PALANQUE, conseiller**

**Absents : Pierre BESSAGNET, pouvoir à D. JUGAN**

**Pierre BARBEAU, excusé**

**Loïc BONET, excusé**

**Hugo SOULAYRAC, excusé**

* **Le quorum est atteint -**

**Ordre du jour adressé aux conseillers :**

- Lecture du Procès-Verbal de la précédente réunion

- Signature de la feuille de présence

- Désignation du secrétaire de séance

- Retour vœux du conseil

- Délibération pour la signature des actes administratifs du chemin de l’Encladère

- Délibération concernant l’attribution de compensation de la ville d’Auch

- Approche de compte administratif 2022 fonctionnement et investissement

- Evolution des dépenses et recettes de 2012 à 2022

- Rencontre avec le Président du Conseil Général

- Point sur les subventions demandées

- Approches multiples du budget prévisionnel 2023

- Libération du logement de BOUBEE Wendy

- Ecole (effectifs…)

- Point sur la fibre

- Chantiers jeunes

- Travaux voirie 2023 (avec ou sans mur)

- Journée travail (barbecue, chauffage salle des fêtes, enrobé à froid, poteaux, panneau affichage…)

- Exercice d’application du plan de sécurité communal à déterminer

- Formation des élus

- Questions diverses

La séance est ouverte à 20 heures 30 par la signature de la feuille de présence

● I. AUJON-CHEVALLIER est désignée secrétaire de séance

● Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire passe ensuite à l’étude de l’ordre du jour

● **Retour vœux du conseil**

Unanimement, les membres du Conseil se félicitent des retours positifs des nombreuses personnes ayant participé à la cérémonies des vœux.

Une rencontre à renouveler sans aucun doute

● **Délibération pour la signature des actes administratifs du chemin de l’Encladère**

Monsieur le Maire précise que personne n’est venu consulter le dossier de proposition du déplacement du chemin de l’Encladère mis à disposition du public en mairie du 15 décembre 2022 au 15 janvier 2023 et publié sur le site de la commune.

Il est nécessaire maintenant conformément à la procédure de nommer un adjoint pour signer les actes qui seront établis par les services du Bindoc.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur BARBEAU Pierre (2° Adjoint).

Après discussion, le Conseil, à l’unanimité, nomme Pierre BARBEAU pour signer au nom de la commune les actes administratifs du transfert du chemin de l’Encladère

● **Délibération concernant l’attribution de compensation de la ville d’Auch**

Monsieur CARRERA informe que la ville d’Auch a transféré ses compétences concernant les eaux pluviales à la Communauté d’Agglomérations, pour un montant global de 256 090.05 euros portant ainsi l’attribution de compensation négative de la ville d’Auch à 2 739 369.62 euros.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, entérine cette modification de l’attribution de compensation négative de la ville d’Auch à 2 739 369.62 euros

● **Approche de compte administratif 2022 fonctionnement et investissement**

Monsieur le Maire présente ensuite une approches des résultats de 2022 permettant aux membres du Conseil Municipal de préparer éventuellement les questions concernant la gestion 2022. Il précise que les comptes ne sont toujours pas arrêtés avec le Service de Gestion Comptable du Gers.

Il appartiendra quand ce sera fait au 1° adjoint d’en exposer le détail lors du vote du compte administratif

● **Evolution des dépenses et recettes de 2012 à 2022**

Monsieur le Maire présente ensuite un tableau exposant les dépenses mais surtout les recettes, de 2012 à 2022.

Il en ressort que, si logiquement, les dépenses augmentent régulièrement, les recettes affichent une nette tendance à régresser ou à stagner, notamment les subventions publiques

● **Rencontre avec le Président du Conseil Général**

Monsieur le Maire précise que Monsieur le Président du Conseil Départemental et ses collaborateurs lors d’une rencontre avec les Maires du canton se sont montrés très sensibles aux difficultés rencontrées par la commune de Castillon Massas en ce qui concerne la réparation du mur de soutènement de la voirie qui traverse le village, en raison du coût qui dépasse largement les possibilités de la commune

● **Approches multiples du budget prévisionnel 2023 / Point sur les subventions demandées**

A ce titre, Monsieur CARRERA expose une approche du budget 2023.

Les charges générales devraient augmenter du taux de l’inflation (environ 10%) tandis que les recettes stagneront. Il faudra adapter nos dépenses pour éviter un endettement à terme.

D’autant plus que se pose le financement de la deuxième tranche du mur de soutènement au centre du village. Compte tenu du coût du projet, il est évident que, sauf à obtenir une subvention au moins égale à 50% du coût total, il nous sera impossible d’assumer cette dépense. Dans le cas contraire, rien ne serait fait et cette voie serait alors interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes pour raisons de sécurité.

Informés de cet état de fait, les responsables départementaux rencontrés se sont accordés à dire que ce serait la moins bonne des solutions… dossier subventions à suivre de très près

● **Libération du logement de BOUBEE Wendy**

Mademoiselle BOUBEE a fait connaître son intention de quitter le logement communal qu’elle occupe, au 1er mars 2023. Compte tenu d’un battement d’un mois pour effectuer quelques travaux dans ce local, il sera libre à la location au 1er avril 2023

● **Ecole (effectifs…)**

Lors de la réunion du dernier Conseil de Classe, il ressort que le regroupement pédagogique Roquelaure-Castillon Massas conservera quatre classes à la rentrée prochaine.

72 élèves devraient y étudier dont 25 à Castillon.

Les difficultés d’attention et de comportement de certains élèves ont également été exposées…

● **Point sur la fibre**

Monsieur le Maire indique qu’après une intervention auprès de Monsieur MASSENEZ, tous les Castillonnais auront accès à la fibre numérique. (Certains logement ayant été oubliés dans la 1° proposition de Gers Numérique)

La date précise de l’offre n’est pas encore arrêtée

● **Chantiers jeunes**

Notre commune, confrontée aux difficultés liées au chantier de renforcement du mur de soutènement déjà évoqué, a décidé de ne pas faire appel à cette offre pour 2023

● **Travaux voirie 2023 (avec ou sans mur)**

Là aussi, Monsieur le Maire précise que tout dépendra de la mise en place du chantier du mur de soutènement, ou pas…Si, malgré tout, nos moyens nous le permettent, nous porterons nos efforts sur le chemin d’En Pelat et la route de Castin

● **Journée travail (barbecue, chauffage salle des fêtes, enrobé à froid, poteaux, panneau affichage…)**

Après recensement des possibilités de chacun, une journée de petits travaux communaux est arrêtée pour le samedi 4 mars 2023

● **Exercice d’application du plan de sécurité communal à déterminer**

Récemment, Messieurs CARRERA et JUGAN ont participé à un exercice de mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde au sein du SDIS à Auch. Pour eux, ce fut l’occasion de réaliser que nous étions bien loin de maîtriser les automatismes à mettre en place et les réflexes à adopter en cas de catastrophe au sein de la commune.

Afin de mettre ces acquis en pratique, Monsieur le Maire propose un même genre d’exercice à tous les membres du Conseil, proposition adoptée par tous.

Reste à préparer un programme adapté et à le programmer

● **Formation des élus**

Monsieur CARRERA informe les membres du Conseil de la possibilité de se former sur les différents aspects des actions des élus.

Cette formation est financée sur des fonds dédiés et donc gratuite pour les participants

● **Questions diverses**

- Monsieur le Maire précise les contours définissant les pouvoirs du SCOT de Gascogne.

Applicable au 1er mai 2023, le SCOT (Schéma Opérationnel du Territoire) arrête, entre autres, pour chaque entité territoriale, les surfaces désormais constructibles.

Chaque commune recevra prochainement un quota de superficie constructible pour la période 2021-2030.

Le quota sera pris dans l’optique de réduire de moitié l’artificialisation des sols par rapport à la décennie précédente.

Les cartes communales et PLU auront jusqu’au 1° mai 2024 pour se mettre aux normes et supportent le coût de la révision de leur document d’urbanisme (5 000 à 8 000 euros pour Castillon Massas).

L’autre solution est de passer à un Plan Local d’Urbanisme Intercommunal « Grand Auch Cœur de Gascogne » cependant pour l’instant l’urbanisme n’est pas une compétence de l’agglomération

- Madame AUJON-CHEVALLIER relaie la remarque de parents d’élèves ayant noté qu’en matière d’activités périscolaires les élèves de l’école de Castillon-Massas n’ont que très peu d’offre, au contraire de ceux de Roquelaure par exemple.

Ce fait relève des instances chargées de gérer ces activités, direction et agents de surveillance.

Les membres du Conseil souhaitent que ce signalement remonte aux décideurs pour que les enfants aient les mêmes opportunités quel que soit l’établissement dont ils relèvent

**Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30**